

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	54

Date de convocation**11 décembre 2025**
**Administration générale –
Convention d'accueil avec la
commune de Saint-Félicien**
**N° de la délibération
2025-791**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRENCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIODU (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Depuis le départ à la retraite d'un agent d'accueil sur le site de St-Félicien, ARCHE Agglo ne dispose plus d'un point d'accueil du public à Saint-Félicien (hors la Maison France Services). Il a ainsi été envisagé de confier cette mission à la Mairie de Saint-Félicien et plus particulièrement à son service d'accueil du public. Il a alors été convenu que cette collaboration puisse se traduire dans une convention/charter d'accueil précisant les engagements de chacun, fixant des objectifs qualitatifs, définissant les moyens techniques, humains et financiers.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Considérant le projet de convention d'accueil avec la commune de Saint-Félicien et notamment les modalités suivantes :

ARCHE Agglo s'engage à fournir au personnel d'accueil de la Mairie de St-Félicien :

- Un accès à l'arborescence téléphonique des services de la Communauté ;
- Une base de documentation adaptée aux missions de l'agent d'accueil ;
- Un accès partiel au serveur de la Communauté d'agglomération contenant des éléments potentiellement utiles aux missions de l'agent d'accueil

Et de manière globale à tous les outils dont disposent les agents d'accueil de la Communauté d'agglomération.

La commune s'engage au moyen de son personnel d'accueil à :

- **Assurer l'accueil physique et téléphonique** des usagers, pour répondre aux premières demandes d'information : s'enquérir de l'identité de son interlocuteur et de l'objet de sa demande
- **Répondre aux questions générales** et aux informations et démarches simples (horaires d'accueil du public selon les services, aide pour l'accès aux formulaires, etc...);
- **Orienter vers les bons services** ou les bons interlocuteurs en fonction des demandes ou s'ils ne sont pas joignables noter les coordonnées et leur transmettre un message.
- **Distribuer de la documentation** (brochures, flyers, etc.) concernant les services communautaires.
- **Accompagner les usagers** dans des démarches simples ou à la transmission de demandes via les outils mis à disposition par la Communauté d'agglomération (plateforme en ligne, formulaires, etc.).
- **Se tenir informé des évolutions** : savoir où trouver les informations récentes et en avoir une bonne maîtrise.
- **Effectuer des remplacements ponctuels** pour les missions d'accueil téléphonique de l'Agglomération

Considérant les modalités financières :

Temps hebdomadaire consacré à l'accueil du public dans le cadre de la présente, par un agent de catégorie C X nombre de semaine d'ouverture au public X rémunération moyenne (tous éléments de salaire confondus)

Temps de travail hebdomadaire : 4 heures

Nombre de semaine d'ouverture au public : 48

Salaire horaire moyen d'un agent de catégorie C : 21 €

Soit annuellement : 4 heures X 48 semaines X 21 € = 4 032 €

Considérant que la convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 renouvelable trois fois par tacite reconduction pour des durées d'une an, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

Considérant qu'un bilan sera réalisé chaque année pour ajuster, le cas échéant, le montant de la participation. A défaut, le montant sera révisé annuellement à la date anniversaire ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 007-200073096-20251217-DELIB_2025_791A-DE

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention d'accueil du public avec la commune de Saint-Félicien ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Merurol-Veaunes, le 17 décembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 18/12/2025
Qualité : Le président ArcheAgglo